

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Présentation conforme à la directive européenne 2001/58/CE en application de la directive 1999/45/CE ; Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.	
<b>1 IDENTIFICATION</b>	<b>1</b>
1.1 Identification du produit	1.1 <b>NETTOYANT DEGRAISSANT PUISSANT POUR PIÈCES MECANIQUES</b>
1.2 Identification de la société	1.2 <b>MATPRO SAS</b> 111, AVENUE DU DOUARD – ZI LES PALUDS – 13400 AUBAGNE – FRANCE Tél : +33 (0) 4 42 01 09 09 Courriel : <a href="mailto:contact@materiaux-produits.com">contact@materiaux-produits.com</a> Site : <a href="http://www.materiaux-produits.com">www.materiaux-produits.com</a>
1.3 N° d'appel d'urgence : ORFILA	1.3 Tél : +33 (0) 1 45 42 59 59
<b>2 IDENTIFICATION DES DANGERS</b>	<b>2</b> Xn - Nocif - R40, R36/38 - Contient du Trichloroéthylène F - Facilement inflammable
<b>3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS</b>	<b>3</b> Mélange complexe d'hydrocarbures aliphatiques (-de 5% en aromatique) - Trichloroéthylène - Tensio actif
<b>4 PREMIERS SECOURS</b>	<b>4</b>
4.1 Après inhalation	4.1 Respirer de l'air frais
4.2 Après contact avec la peau	4.2 Rincer abondamment à l'eau
4.3 Après contact avec les yeux	4.3 Rincer abondamment à l'eau - Consulter un spécialiste
4.4 Après ingestion	4.4 Ne pas faire vomir - Consulter un médecin
<b>5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>	<b>5</b>
5.1 Moyens d'extinction appropriés	5.1 Mousse, poudre, CO <sub>2</sub>
5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	5.2 Jet d'eau sous pression
5.3 Risque particulier résultant de l'exposition au produit en tant que tel, aux produits de la combustion, aux gaz produits	5.3 En principe aucun
5.4 Equipement de protection spécial	5.4 Equipement de sécurité total (vêtements, appareil respiratoire...)
<b>6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b>	<b>6</b>
6.1 Mesures de protection individuelle	6.1 Porter un appareil respiratoire autonome isolant
6.2 Mesures de protection de l'environnement	6.2 Empêcher la contamination des eaux superficielles et souterraines
6.3 Méthode de nettoyage et d'absorption	6.3 Contenir et/ou recueillir le produit avec des matériaux absorbants (sable, terre)
<b>7 MANIPULATION ET STOCKAGE</b>	<b>7</b>
7.1 Manipulation	7.1 Eviter toute source d'ignition
7.2 Stockage	7.2 Stocker le récipient dans son emballage d'origine bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé - Résistant aux hydrocarbures
<b>8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE</b>	<b>8</b>
8.1 Mesures permettant la réduction de l'exposition	8.1 Assurer une bonne ventilation
8.2 Valeurs limites à contrôler sur le lieu de travail	8.2 Ne pas dépasser 300 ppm en hydrocarbures totaux
8.3 Protections individuelles :	8.3
8.31 Protection respiratoire	8.31 Dans le cas d'une surexposition aux vapeurs : appareil respiratoire adapté
8.32 Protection de la peau	8.32 Vêtements
8.33 Protection des mains	8.33 Gants
8.34 Protection des yeux	8.34 Lunettes
<b>9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>	<b>9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite...)</b>
9.1 Forme : Liquide	9.10 Auto-inflammabilité : >200°C
9.2 Couleur : Translucide	9.11 Dangers d'explosion : ND
9.3 Odeur : caractéristique de solvant	9.12 Propriétés comburantes : ND
9.4 P.H. : ND	9.13 Pression de vapeur : ND
9.5 Viscosité : ND	9.14 Densité relative : 0,83
9.6 Point / intervalle d'ébullition : 145 – 200°C	9.15 Solubilité dans l'eau : Emulsionnable dans l'eau
9.7 Point / intervalle de fusion : ND	9.16 Solubilité dans les solvants : Solvants pétroliers
9.8 Point d'éclair : > 40°C	9.17 Autres données : limites d'explosivité dans l'air 1-7 % en volume
9.9 Inflammabilité : oui	

ND : Non Déterminé / NA : Non applicable

**NOM DU PRODUIT : NETTOYANT DEGRAISSANT PUISSANT POUR PIECES MECANIQUES**

<b>10</b>	<b>STABILITE ET REACTIVITE</b>	<b>10</b>	
10.1	<i>Conditions à éviter</i>	10.1	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
10.2	<i>Matières à éviter</i>	10.2	Oxydants forts et métaux alcalins
10.3	<i>Produits de décomposition dangereux</i>	10.3	Résidus de décomposition acides
<b>11</b>	<b>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>	<b>11</b>	
11.1	<i>Inhalation</i>	11.1	Irritation des muqueuses, migraines, vertiges
11.2	<i>Ingestion</i>	11.2	Brûlures
11.3	<i>Contact avec la peau et les yeux</i>	11.3	Dermatoses si contact prolongé avec la peau
<b>12</b>	<b>INFORMATIONS ECOLOGIQUES</b>	<b>12</b>	
12.1	<i>Dégradabilité</i>	12.1	ND
12.2	<i>Toxicité aquatique</i>	12.2	Ne pas jeter à l'égout
12.3	<i>Toxicité écologique</i>	12.3	ND
<b>13</b>	<b>CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION</b>	<b>13</b>	Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales
<b>14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>		Numéro ONU : 3295	
		R.T.M.D.	RID/ADR
14.1	Classe	3	3
14.2	Groupe, chiffre ou page	31c, 3, 71	31c, 3, 71
14.3	Etiquettes	3	3
14.4	Code danger	30	30
14.5	Code matière	3295	3295
		IMDG MARITIME	OACI AERIEN
		3.3	3
		III, 3.07, 3352	
		3	
		3	
		3295	3295
<b>15</b>	<b>INFORMATIONS REGLEMENTAIRES</b>	<b>15</b>	
15.1	<i>Classification et étiquetage</i>	15.1	Selon les directives C.E.E.
15.2	<i>Symboles de danger</i>	15.2	Xn - Nocif Contient du Trichloroéthylène.
15.3	<i>Phrases R</i>	15.3	F - Facilement inflammable
15.4	<i>Phrases S</i>	15.4	R40: Possibilités d'effets irréversibles. R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau. R11 : Facilement inflammable. S2 : Conserver hors de la portée des enfants. S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
15.5	<i>Prescriptions nationales</i>	15.5	S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -Ne pas fumer. S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se reporter à l'ensemble des textes officiels
<b>16</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>16</b>	Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

ND : Non Déterminé

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/06/2012.

Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.